

Réunion du 25 octobre 2012

Visioconférence CG56 - Région Bretagne Rennes

Ordre du jour

- Présentation de la convention IGN - e-megalis du 29
- Présentation du CCTP 29
- Spécifications techniques pour le Morbihan

Présents	Excusés	Membres / invités	Service / Fonction
X		Duceux Sylvaine	Lorient Agglomération
X		Barillé Pascal	Syndicat Mixte du Pays d'Auray
	X	Richard Vianev	Syndicat Mixte du Pays d'Auray
	X	GAUTIER Manuel	e-megalis
	X	Cottencin Alain	Vannes Agglomération
X		VINSONNEAU Lydie	Région Bretagne
X		Dislaire Danielle	Département du Morbihan

Présentation de la convention IGN-e-megalis du 29

[Lien vers la convention IGN/e-megalis](#)

L'IGN se charge du vol et fourni les photographies aériennes avec une résolution de 20cm, les métadonnées et les MNT, selon la précision demandée.

L'IGN a également réalisé une prise de vue aérienne à une résolution native de 10cm sur le périmètre de Brest-Métropole, correspondant à une emprise de 56,5 km².

l'IGN, e-megalis et ses membres sont copropriétaires des données ortho et MNT constituées

Les orthophotographies sont mises à disposition, en [licence LO/OL](#). Cette Licence Ouverte / Open licence a été conçue par la mission Etalab dans le cadre de la politique du gouvernement en faveur de l'ouverture des données publiques («Open Data»). **Cette licence autorise la réutilisation gratuite, y compris à des fins commerciales.**

Les prises de vue ont eu lieu dans les canaux panchromatiques, rouge, vert, bleu et infrarouge, ce qui correspond à ce qui a été réalisé pour l'ortho 2010 du 56

La hauteur solaire minimum a été ramenée de 40° à 35°, ce qui a également été le cas en 2010 pour le 56.

Le reste de la description des fournitures par l'IGN correspond aux spécifications demandées par le 56 en 2010

Présentation du CCTP 29 pour la réalisation de l'ortho et du MNT

[Lien vers le cahier des charges du 29 :](#)

Il a été convenu de reprendre le CCTP du 29 et de l'adapter avec les spécifications du Morbihan.

Le CCTP comprend une offre de base et 3 PSE (Prestations supplémentaires éventuelles obligatoires). Les candidats ont l'obligation de répondre à ces 3 PSE, e-megalis peut en retenir, une au choix ou aucune.

- L'offre de base comprend
 - une orthophotographie à 20 cm sur le département, et à 10 cm pour le territoire de BMO.
 - Une orthophotographie IRC à 20 cm sur tout le département et à 10cm pour BMO.
 - La livraison en Lambert93
 - La mise à disposition de ces données en licence LO/OL
- La PSE 1 correspond à la fourniture d'un MNT de précision standard (2m) sur tout le département et de précision supérieure (0.80m) sur le territoire de BMO.
- La PSE 2 correspond à la fourniture d'un MNT de précision supérieure (0.80m) sur le territoire de SIVA-LODET.
- La PSE 3 correspond à la fourniture d'un MNT de précision supérieure (0.80m) sur l'ensemble du territoire du Finistère.

Le marché a été accordé à la société API géomètre pour un montant de 105402,18€HT (offre de base + PSE 3)

Spécifications techniques pour le Morbihan

Après un rapide tour de table, il s'avère que les spécifications seront globalement les mêmes que pour le vol effectué en 2010.

Les participants ont souhaité la signature d'une convention avec l'IGN, sur les

mêmes bases que celle conclue avec e-megalis pour le 29. Il semble raisonnable de demander une ortho à 20cm sur tout le département et une à 10cm sur une emprise de 20 km² pour Lorient, avec un devers de 10%

Afin d'obtenir une ortho homogène sur la Bretagne, il a été envisagé de demander un mosaïquage selon les limites naturelles du département, mais la radiométrie ne sera pas harmonisée entre les ortho des départements.

Faut-il maintenir un buffer de 500m autour du département ? à voir

- L'offre de base pourrait comprendre une orthophotographie à 20 cm sur le département, et à 10 cm pour le territoire de Lorient.
- En 2010, le MNT était de précision 2 à 4m, il semble qu'une plus grande précision soit nécessaire aujourd'hui : 80 cm pour les partenaires de l'eau autour des bassins versants. Le pays d'Auray et Lorient souhaitent également cette précision. Il pourrait donc y avoir 2 PSE :
 - Une avec un MNT standard sur le département et supérieure pour Lorient et Vannes
 - L'autre avec un MNT de précision supérieure (80cm) partout.
- L'orthophoto IRC de 2010 a été utilisée par Lorient aggro et le pays d'Auray, elle sera donc demandée dans le nouveau marché.
- Le MNE constitué en 2010 n'a été exploité par personne, il ne devrait, à priori pas figurer dans le nouveau cahier des charges.
- La possibilité de créer une MOS (Mode d'occupation des sols) avec la nomenclature nationale (pas encore validée) a été évoquée. Il faut discuter de la pertinence de cette demande et

envisager la forme à lui donner (un lot optionnel ?)

- Faut-il ajouter une option pour la ville de Vannes pour une ortho à 10cm sur son territoire ?

Danielle Dislaire met l'accent sur l'importance des contrôles, notamment pour le MNT : Une attention toute particulière devra être apportée aux ponts.

Sylvaine Duceux souligne l'importance de se préoccuper très tôt du zonage et des autorisations pour le survol des zones militaires.

Calendrier des prochaines étapes

- Si le partenariat avec l'IGN est possible :
 - La convention devra être signée pour février/mars 2013
 - Le marché devra être prêt pour mai/juin 2013
- Si le partenariat avec l'IGN n'est pas possible : Le marché devra être prêt pour février 2013

Suites à donner :

- Lydie VINSONNEAU : contacte l'IGN pour savoir si les spécifications techniques conviennent et si un partenariat est possible.
- Alain COTTENCIN : confirme que l'agglo de Vannes est d'accord pour une résolution de 20 cm sur son territoire.
- Patrick BARILLE : se renseigne sur le cahier des charges et le coût de la constitution d'une MOS
- Danielle DISLAIRE : contacte d'autres partenaires possibles pour la rédaction des spécifications techniques.
- Danielle DISLAIRE se charge de commencer la rédaction du cahier des charges

Prochaine réunion :

Le 06 décembre 2012
9h30-12h30 en visio
A Lorient agglomération ou
Vannes agglomération
Et Région Bretagne (salle Cha-
teaubriand) Rennes